

## **Bienvenue en France : « L'émotion de la communauté universitaire n'est pas retombée » (G. Roussel, CPU)**

Paris - Publié le vendredi 4 octobre 2019 à 10 h 03 - Actualité n° 163951

« La communauté universitaire s'est émue du choix du gouvernement d'augmenter les droits d'inscription et cette émotion n'est pas retombée », déclare [Gilles Roussel](#), président de la [CPU](#), le 02/10/2019. Il s'exprime lors d'une audition devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, dont une large partie est consacrée aux effets du plan Bienvenue en France sur l'attractivité auprès des étudiants étrangers, à la rentrée 2019.

Déclarant attendre « avec impatience », les chiffres de Campus France, Gilles Roussel ajoute que la CPU a aussi « commencé à sonder ses responsables d'établissements : cette enquête se poursuit et ne pourra être exhaustive qu'à la fin octobre 2019 ».

Pour la seule portée des frais différenciés, il s'interroge toutefois : « On a le sentiment qu'il n'y a pas de baisse ni de hausse importante. Mais puisqu'une très grande majorité d'universités a choisi d'exonérer tous les étudiants concernés, peu de choses ont changé dans les faits. On peut se poser la question d'en tirer des conséquences dans l'immédiat. »

Il s'inquiète plutôt des effets à long terme : « Il serait regrettable que des jeunes méritants et à fort potentiel de réussite se voient fermer les portes de l'enseignement supérieur et de la recherche français pour des raisons économiques. Il serait aussi regrettable de donner de la France l'image d'un pays qui se referme sur lui-même. »

Pour autant, Gilles Roussel reconnaît au plan Bienvenue en France quelques mérites, comme « avoir déclenché une prise de conscience au sein des universités, afin d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers, car cela relève aussi de notre responsabilité. Même si cela nécessite des moyens qui ne peuvent se résumer aux frais différenciés ».

Autre prise de conscience selon lui, « le travail autour des partenariats stratégiques, pour voir quels sont les pays et établissements avec qui l'université veut travailler, au-delà des relations personnelles des chercheurs, et ainsi construire de réelles politiques internationales. »

Alors que va s'ouvrir la période de discussions parlementaires sur le [PLF 2020](#) qui prévoit une augmentation de 2 % des crédits de la [Mires](#), Gilles Roussel estime que « c'est en deçà des attentes de la CPU, pour nous permettre de véritablement nous transformer, notamment en

ce qui concerne l'accueil des étudiants étrangers. Or nous partageons l'ambition du gouvernement d'accueillir 500 000 étudiants internationaux à l'horizon 2027. »

### « La position de la France s'affaiblit »

« La France était, en 2016, le 4<sup>e</sup> pays d'accueil derrière les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie, et le premier pour l'accueil des étudiants non anglophones. (...) Mais notre position s'affaiblit. Un décrochage progressif s'opère », déclare Gilles Roussel dans son propos liminaire.

*« Nous étions encore, hors doctorat, à la 3<sup>e</sup> place en 2014. Et l'Allemagne nous a certainement, aujourd'hui, ravi la 4<sup>e</sup> place sur l'accueil des étudiants étrangers en mobilité diplômante, et la 1<sup>re</sup> place sur l'accueil des étudiants non anglophones. »*

Selon lui, « la mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche est une réalité qui invite nos établissements à améliorer sans relâche leur attractivité, à faire valoir leurs atouts à l'international. Nous devons donc nous doter d'une véritable stratégie nationale sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. »

Il cite « de nombreux freins » qui perdurent :

- « la complexité des procédures administratives et de la politique des visas pour obtenir une inscription dans nos établissements : les visas sont souvent obtenus très tardivement, ce qui fait que les étudiants arrivent plusieurs mois après le début des cours, et donc il ne faut pas s'étonner qu'ils aient un taux de réussite plus faible ;
- le coût de la vie évidemment et le coût lié au logement et le manque de logements étudiants ;
- ou encore la question de l'apprentissage de la langue pour les étudiants non francophones. »

Dans ce contexte, il indique que la CPU s'est « réjouie de la mise en place par le gouvernement d'une stratégie globale dans ce domaine [le plan Bienvenue en France], dont nos établissements peuvent s'inspirer, dans un contexte mondial de très forte concurrence sur les flux internationaux d'étudiants ».

#### Inde : un effet « Bienvenue en France » à relativiser

Gilles Roussel est revenu sur les premières annonces du gouvernement concernant les étudiants étrangers faisant état d'une hausse de 20 % des étudiants en provenance d'Inde, afin de la relativiser. « *Par rapport aux 300 000 étudiants indiens en mobilité sortante, nous sommes à 5 ou 6 000 ce qui reste peu, même s'il est intéressant de voir que ce chiffre augmente* », dit-il.

Par ailleurs, il estime que cette hausse n'est pas forcément un impact lié au plan Bienvenue en France. « *C'est d'abord lié au souci de développer une offre de formation en langue anglaise. Et ce pays a bénéficié d'un important plan de communication, via des délégations en lien avec les ambassades* ».

### Augmenter les droits d'inscription : une décision que « la CPU regrette »

Selon le président de la CPU, « il y a un modèle français d'ESR, où l'on ne voit pas l'étudiant étranger juste comme une ressource financière supplémentaire. Il nous faut faire reconnaître cette différence ».

De fait, ajoute-t-il, la CPU « regrette la décision de l'État d'augmenter les droits d'inscription des étudiants provenant de pays non membres de l'Union européenne ».

*« Cette augmentation des droits d'inscription aurait mérité d'être construite en lien direct avec une politique d'accueil qui demeure attractive, et de s'accompagner d'une politique sociale profondément repensée.*

*La revalorisation des bourses, qui a été multipliée par trois, a été appréciée : mais leur attribution n'associe pas assez étroitement les établissements d'enseignement supérieur pour prendre en compte les partenariats scientifiques dans lesquels ils sont engagés.*

*De la même façon, les exonérations de droits doivent relever d'une politique autonome des établissements. »*

Des exonérations appliquées « dans un cadre légal »

Pour ce qui est de leur application, Gilles Roussel rappelle qu'une seule université sur 73, en l'occurrence Panthéon Assas, « applique totalement les droits différenciés », quand quatre autres « l'appliquent à différents niveaux », et deux « pas de manière automatique ».

Il souligne aussi que certains CA ont « choisi de rédiger dans leur résolution du CA une motion insistant sur le caractère discriminant de la mesure ».

Toutefois, il insiste sur le fait que les exonérations « s'exercent dans un cadre légal, même si les universitaires peuvent user de leur liberté de parole, et ne se privent pas pour le faire. » Il répond ainsi aux propos de la députée LEFI, Clémentine Autain, qui voyait dans ces exonérations une forme de désobéissance, estimant qu'il n'était « pas fréquent dans la fonction publique que des agents refusent de mettre en place une mesure du gouvernement ».

Une réflexion à mener pour 2020

Si beaucoup d'universités ont pu exonérer dans la limite des 10 % du plafond, Gilles Roussel indique que cette année devra être menée une réflexion, « car ces 10 % vont vite être atteints, et il faut que les étudiants accueillis fassent l'objet d'une variété de profils, pour ne pas exclure ceux qui ont moins de moyens ».

Un débat qui sera mené au sein des établissements, « dans un contexte où près de 65 % des présidents d'université seront renouvelés en 2020. Ce sujet sera très certainement central pour les prochaines élections universitaires », ajoute-t-il.

## Des députés qui s'interrogent

Parmi les réactions des députés de la commission, celle de Marion Leyne (LREM) co-auteur avec Pascal Brindeau (UDI), d'une mission flash sur l'accueil des étudiants étrangers en réaction au plan « Bienvenue en France ». « Dans notre mission, nous envisagions compte-tenu de la hausse de ces montants, une baisse globale des candidatures. Mais au regard des premiers chiffres, il y aurait une hausse », remarque-t-elle, reconnaissant toutefois manquer de chiffres.

Elle souligne surtout que la proposition faite au gouvernement de mettre en place un « comité de suivi et d'évaluation indépendant composé de personnes qualifiées au rang desquels des parlementaires auraient toute leur place, s'est semblé-t-il égaré dans des correspondance... »

D'autres députés de l'opposition, ne cachent pas leur hostilité à la mesure des frais différenciés. « Nous avons tous été collectivement inquiets, parfois en colère, quant à cette décision. Nous avons une incompréhension par rapport à cette mesure », déclare ainsi Christian Hutin (PS) qui « appelle le gouvernement à la raison : que va gagner le budget de la France sur quelques inscriptions d'étudiants étrangers ? Rien, et il faut revenir en arrière sur ces sujets. »

Clémentine Autain (LFI) s'interroge sur le « profil sociologique et géographique induit par cette augmentation ». « Les élites de la mondialisation vont venir en France parce que l'enseignement est de très grande qualité, et ils vont pouvoir payer ; mais les autres ? Nous sommes surtout inquiets sur l'impact pour les étudiants du continent africain. Bienvenue en France donc, mais à qui ? »

## Les ressources en question

« Les ressources nouvelles que pourraient représenter les droits différenciés doivent d'abord et avant tout permettre d'améliorer le service rendu aux étudiants. Elles ne sauraient constituer un prétexte pour réduire les dotations versées aux établissements au motif qu'ils bénéficieraient de ressources nouvelles. 160 000 étudiants étrangers supplémentaires d'ici sept ans est un formidable défi que les universités sont prêtes à relever, mais nous ne pourrions pas y parvenir sans un investissement massif de la part de la collectivité nationale », rappelle Gilles Roussel.

Alors que ceux-ci seront invités bientôt à examiner et voter le budget 2020, puis début 2020 la LPPR, le président de la CPU estime « essentiel », que ce projet de loi « prenne en compte ces enjeux pour repositionner la France parmi les leaders mondiaux en termes de recherche et d'innovation. »

## « On ne nous entend pas ! »

Interpellé par un député qui estime ne pas entendre suffisamment les universités sur ces sujets, Gilles Roussel se défend : « On le dit, mais on ne nous entend pas ! »

Il en veut pour preuve la remise des rapports des trois groupes de travail au Premier ministre, le 23/09. « Ces trois rapports ont généré des travaux importants de la communauté sur le financement de la recherche et de nos chercheurs. On a un Premier ministre et une ministre qui se déplace pour faire des annonces, et quelles informations a-t-on dans la presse ? Quelles alertes avez-vous reçues autour de ces constats ? Quasiment zéro retour ! »

« La France n'est pas capable de mesurer l'importance de sa recherche. Nous sommes inaudibles ! Pourtant quand on parle de changement climatique, d'IA, de fake news, c'est la recherche qui est derrière. Je ne comprends pas pourquoi sur des sujets aussi essentiels et qui dressent des constats aussi alarmants sur la situation de l'ESR, portés au plus haut niveau, on n'entend rien. Et je pense que chacun doit s'en saisir, et pas seulement les universitaires. Mettez la recherche au plus haut ! », dit-il aux députés.

## Gilles Roussel



Email : Gilles.Roussel@u-pem.fr

Téléphone : 01 60 95 70 02

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des présidents d'université Président	2018	Aujourd'hui
Réseau des Inspé Président du conseil d'orientation scientifique	Janvier 2016	Aujourd'hui
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Président	Janvier 2012	Aujourd'hui
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Vice-président	2011	2012
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Directeur adjoint de la Mission de recherche Droit et Justice	2007	2011
Établissement & diplôme	Année(s)	
Institut national de recherche en informatique et en automatique PhD Student	1991	1994

Fiche n° 4714, créée le 18/06/14 à 09:57 - MàJ le 14/11/18 à 16:49

## Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

Conférence des présidents d'université  
103 boulevard Saint-Michel  
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

---

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »